

## **Le commerce illicite du tabac dans les pays du MERCOSUR**

Un nouveau rapport déterminant du Centro de Investigacion de la Epidemia de Tabaquismo en Uruguay démontre l'étendue du commerce illicite du tabac dans les pays du MERCOSUR, soit en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay.

Le Marché Commun du Sud (MERCOSUR) a été mis sur pied en mars 1991, via le Traité d'Asunción par l'Argentine, la République fédérale du Brésil, la République du Paraguay et la République d'Uruguay. Les décisions sont prises collectivement par les quatre pays. MERCOSUR couvre une région de 11,863,000 km<sup>2</sup> et une population de 246 millions de personnes.

Le rapport, compilé par l'économiste Alejandro Ramos, est basé sur les rapports d'experts à travers la région du MERCOSUR et attribue, en 2007, l'envergure du marché illicite dans la région à 45 milliards de tiges (cigarettes) annuellement. La majeure partie de la production illégale est centrée au Paraguay et environ neuf cigarettes illicites sur dix sont consommées au Brésil. De plus, 30 milliards de cigarettes quittent la région du MERCOSUR pour d'autres pays, souvent à travers le Panama ou l'Aruba. Si le commerce illicite de la cigarette à travers le monde représente, dans sa globalité, quelque 600 milliards de tiges annuellement, cela sous-entend que quelque 12,5 % de ce commerce émane de la région du MERCOSUR.

### **Paraguay**

Le Paraguay, en particulier, a connu une importante croissance de l'industrie du tabac au cours des vingt dernières années. En 1993, il n'y avait que trois entreprises du tabac dans le pays, et en 2007 il y avait quelques vingt-cinq entreprises importatrices de tabac et de cigarettes et quarante entreprises exportatrices.

Le rapport fournit des preuves concrètes de la production massive de cigarettes au Paraguay et qui sont destinées au marché illicite.



Le tableau ci-dessous démontre la petite échelle de la fabrication « légale » des produits du tabac au Paraguay, qui représente moins de 3,5 % de la valeur ajoutée globale de l'industrie.

#### Valeur ajoutée sectorielle du tabac, 2006

	milliers de dollars américains	pourcentage
Tabac et boissons	164,336	13,51
Tabac	41,084	3,38
Total industrielle	1,216,363	100,00

Source: Basé sur les données des Comptes nationaux de la Banque centrale de Paraguay

Cependant, les chiffres sur la capacité de production de l'industrie du tabac au Paraguay font état d'une industrie beaucoup plus importante que ne le démontrent les chiffres officiels.

#### Capacité de production pour le traitement primaire et secondaire

Nombre d'entreprises	Activité	Capacité annuelle (nombre de tiges)
6	Premiers transformateurs de tabac	63,900,000,000
26	Fabricants de cigarettes	154,701,780,000
1	Usine de cigares	240,000 unités

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce, Paraguay, 2004

En 2006, Paraguay a importé presque 40 millions de kilos de feuilles de tabac et du tabac brut et ses déchets, à partir desquels pas moins de 60 milliards de cigarettes pouvaient être produites. Ce chiffre correspond à la capacité de production primaire mentionnée ci-dessus. Cependant, les 26 usines classées comme des fabricants de cigarettes auraient, selon le ministère de l'Industrie et du Commerce, une capacité de production proche de la consommation de cigarettes au Brésil sur toute une année.

Le rapport estime la valeur ajoutée industrielle globale de l'industrie illégale de cigarette au Paraguay à quelque 542,5 millions de dollars ou 13 fois la valeur ajoutée « officielle » comme mentionné dans les Comptes nationaux de la Banque centrale.

## **Brésil**

Le volume total du marché local de la cigarette au Brésil (légal et illégal) est estimé à sept milliards de paquets de 20 tiges ou 145 milliards de cigarettes.

Souza Cruz (BAT) détient une part de marché de cigarettes légales au Brésil s'élevant à 78 % contre 13 % pour Philip Morris. À eux seuls, les deux filiales des deux multinationales dominent à 91 % le marché légal. En 2006, il y avait aussi 14 autres fabricants locaux du tabac représentant 9 % du marché légal. La taille du marché illégal est difficile à évaluer ; certains observateurs l'estimant à 30 % des ventes globales.

Dans les années 90, les cigarettes de Souza Cruz étaient souvent fabriquées au Brésil, exportées aux pays avoisinants et ensuite réintroduites illégalement au Brésil, évitant, ainsi, les taxes locales à travers un processus connu comme la « triangulation ». Les cigarettes étaient aussi souvent fabriquées pour l'exportation mais, en réalité, vendues sur le marché local. Tout récemment, après une polémique entre l'industrie et le gouvernement brésilien autour d'une taxe de 150 % sur l'exportation des cigarettes, la méthode de « triangulation » a connu une baisse mais le marché illégal demeure bien ancré. Le marché illicite est bien établi au Brésil.

La compétition pour le segment à prix bas du marché du tabac est très féroce et la situation légale incertaine en ce qui concerne les petites entreprises donne lieu à de nouveaux stratagèmes pour contourner le paiement des taxes sur au moins une partie de la production.

Récemment, les petits producteurs ont été poursuivis par les autorités pour possession d'usines au Brésil et au Paraguay, production au Brésil, étiquetage des produits comme étant originaires du Paraguay et pour avoir ensuite réclamé qu'ils avaient été importés illégalement au Brésil par des tiers.

## **Argentine**

Le marché local en Argentine représente quelque 40 milliards de cigarettes. Il est dominé par deux multinationales avec des usines en Argentine : Philip Morris (Massalin Particulares), avec quelques 70 % du marché ; et BAT (Nobleza Piccardo) avec quelques 26 % du marché. Le reste du marché est reparti entre neuf petites entreprises nouvellement lancées.

Depuis 2000, BAT et PM ont renouvelé des accords avec le ministère de l'Economie de l'Argentine sur le paiement de taxes minimales. Ce plan prévoit un plancher défini pour le paiement de la taxe à travers un taux d'imposition de 75 % sur le prix de vente au détail des marques de cigarettes les plus vendues. Ces accords ont été soutenus par des décrets gouvernementaux et sont devenus, ensuite, obligatoires pour le secteur du tabac dans son intégralité, plaçant, ainsi, un fardeau sur les petites entreprises vendant des cigarettes à prix plus bas. Les petites entreprises affirment qu'elles ne sont pas en mesure d'assurer la « subvention croisée » des cigarettes à prix bas car elles ne fabriquent pas de marques plus chères sur lesquelles plus de taxes seraient imposées.

La position des fabricants a été consolidée après 2001 à la suite des jugements favorables renversant leurs obligations à se conformer à l'accord entre les multinationales du tabac et le gouvernement. Pour faire face à cette menace, les entreprises multinationales ont lancé des marques à prix bas dans une tentative de récupérer la part du marché.

Aujourd'hui, la situation des petites entreprises en Argentine est identique, à certains égards, à celle des entreprises équivalentes au Brésil. Dans les deux pays, les propriétaires des petites entreprises sont des opérateurs et des capitalistes locaux, ils sont très actifs sur le marché de la cigarette à prix bas, elles frôlent l'illégalité et elles tentent de persuader la justice de trancher en leur faveur concernant le non-paiement ou la réduction des taxes.

## **Uruguay**

En Uruguay, la principale entreprise de cigarettes est Montepaz SA. Elle est une entreprise locale et occupe quelque 70 % du marché légal local.

Philip Morris a fait son entrée dans le marché uruguayen en 1979 en achetant une entreprise locale (Abal Hnos. SA). Elle est propriétaire d'une usine de cigarettes et importe quelques unes de ses marques internationales. Elle représente environ 25 % du marché local de cigarettes. Il n'y a pratiquement aucune exportation. British American Tobacco (BAT) a commencé à fabriquer des cigarettes en Uruguay en 1997. Etant incapable d'améliorer sa part du marché minime de 6 %, elle a cessé ses opérations en 2003. Elle sert sa part du marché local de moins de 4 % en important des marques d'Argentine.

Montepaz exporte des cigarettes et du tabac au Paraguay, où il est aussi propriétaire d'une usine. Les principales marques de cigarettes exportées sont « Calvert » et « Broadway », qui ne sont pas vendues sur le marché local. En 2006, Montepaz a exporté environ 2,5 milliards de cigarettes, principalement au Paraguay, soit deux fois ses ventes locales en Uruguay et trois millions kilogrammes de tabac sous forme de matière première. Vraisemblablement, une importante quantité de ces exportations est ensuite revendue aux « opérateurs » au Paraguay, qui les déplacent, à leur tour, vers le Brésil. Les statistiques du commerce international du Paraguay indiquent que ces importations de cigarettes d'Uruguay constituent pratiquement les seules cigarettes importées par le Paraguay des pays du MERCOSUR.

## **Conclusions**

Le rapport est catégorique : le commerce illicite du tabac est néfaste à l'économie des pays du MERCOSUR et à la santé publique. Par exemple, au Paraguay, si la taxe pouvait être imposée sur la production illicite, le gouvernement pourrait s'attendre à encaisser au moins 130 millions de dollars par an. Au total, les pertes fiscales des gouvernements des pays du MERCOSUR sont d'au moins 600 millions de dollars par an.

Le rapport fait une série de recommandations pour combattre le commerce illicite dans la région. Elles comprennent :

- Le classement des contenus des cigarettes, comme la nicotine, comme des substances toxicomanogènes;
- L'imposition de sanctions plus sévères pour toute récidive des offenses de contrebande commises par des individus ou par des entreprises et contre les fonctionnaires ou représentants du gouvernement impliqués dans des activités criminelles liées au commerce illicite ;

- L'introduction de règles portant sur la destruction immédiate des cigarettes illégalement importées ;
- La mise sur pied de moyens spécialisés destinés aux procureurs et aux cours de justice pour traiter le crime organisé et la contrebande au niveau de la vente en gros, accordant à la lutte contre commerce illicite de la cigarette des officiers aussi hautement qualifiés et bien formés que ceux engagés dans le dépistage et le traitement du trafic de drogue et le blanchiment d'argent ;
- La révision des règlements concernant le passage de marchandises à travers le libre échange et les ports francs afin de réduire la sous-déclaration et les fausses déclarations ;
- L'amélioration du partage des renseignements et de la coordination entre les bureaux de douane et autres agences responsables de l'application de la loi dans les quatre pays ; et
- La promotion de la création, au sein du MERCOSUR, d'une organisation d'anti-fraude et d'anti-corruption couvrant tous les pays.

Document de travail sur « *Le commerce illégal du tabac dans les pays du MERCOSUR* », par Alejandro Ramos MSc et partenaires, pour CIET Uruguay, financé par la Bloomberg Foundation